



VOTRE QUALITÉ DE VIE AU  
NOTRE **TRAVAIL**



**L'AGENCE NATIONALE**  
POUR L'AMÉLIORATION  
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



# LES CONDITIONS DE TRAVAIL, UN LEVIER DE PERFORMANCE



L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) est un établissement public administratif créé en 1973 régi par le code du travail. Installée à Lyon, elle est placée sous la tutelle du ministère en charge du Travail.

**L'Anact** a pour vocation de promouvoir l'amélioration des conditions de travail, en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles. Pour cela, elle conçoit et diffuse des méthodes et outils éprouvés dans un objectif partagé : **concilier durablement qualité de vie au travail et performance.**

Essentiellement financée par le ministère en charge du Travail, l'Anact dispose aussi de ressources propres (formations, vente d'ouvrages) et bénéficie des financements apportés par de nombreux partenaires pour réaliser des projets pilotes d'intérêt commun.



## AMBITION



*Hisser les conditions de travail au rang des facteurs de performance et de compétitivité des entreprises*



## Un réseau au plus près du terrain

Piloté par l'Anact, le réseau Anact-Aract exerce une mission de service public au profit de l'amélioration des conditions de travail. Son action bénéficie prioritairement aux petites et moyennes entreprises.

Les Aract sont des associations de droit privé administrées de manière paritaire et financées par l'État, les régions et des ressources propres. Par leur ancrage local et leur organisation paritaire, elles appréhendent les besoins spécifiques des entreprises et des territoires, tout en développant leurs compétences par leurs échanges d'expériences au sein du réseau national.

- ⊕ Elles aident les entreprises à mener des projets d'amélioration des conditions de travail, souvent dans des modes d'action collectifs.
- ⊕ Elles participent à la construction de politiques territoriales de développement de la qualité de vie au travail et accompagnent tous les acteurs concernés par ces enjeux.

**200** COLLABORATEURS EN RÉGION

## Des équipes pluridisciplinaires

**76** PERSONNES TRAVAILLENT À L'ANACT

Ergonomes, ingénieurs, psychologues, sociologues, gestionnaires et économistes... Avec une expérience du secteur privé et public.

**Le conseil d'administration tripartite de l'Anact** comprend des représentants des organisations d'employeurs, de salariés, et de l'Etat. Il délibère sur les objectifs stratégiques pluriannuels, le programme de travail, le budget, les conditions générales d'emploi, etc.

**Le conseil scientifique** est composé de personnalités de la recherche en sciences humaines et sociales, d'experts des questions d'organisation du travail et de responsables scientifiques d'institutions partenaires. Il donne un avis sur le programme de travail, contribue au suivi et à l'évaluation des actions conduites.



### L'EFFICACITÉ

L'Anact accompagne les acteurs dans la résolution de problèmes et la transformation effective des situations. Pour garantir l'efficacité de ses méthodes et outils, l'Anact les éprouve et les optimise toujours sur le terrain.



### L'INTÉRÊT COMMUN

Toutes ses actions sont motivées par la volonté de servir l'ensemble des parties prenantes, les salariés tout autant que l'entreprise dans son ensemble.



### L'OBSERVATION ET L'ÉCOUTE

L'Anact cultive une ouverture d'esprit propice à l'exploration de nouveaux leviers et à l'élaboration des solutions les plus adaptées à l'amélioration des conditions de travail.



### LE DIALOGUE

Apprendre des uns des autres dans un esprit constructif, car les solutions trouvées en concertation sont plus durables et donc plus efficaces.

# CONCILIER

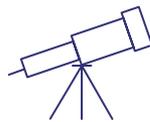
## SATISFACTION AU TRAVAIL ET PERFORMANCE



**Développer**  
et proposer des  
démarches, méthodes et  
outils issus des retours  
d'expérience de projets  
pilotes conduits avec tous  
les acteurs de l'entreprise  
permettant d'améliorer  
les conditions de travail en  
agissant notamment sur  
l'organisation du travail.



**Diffuser**  
ces démarches  
et méthodes en outillant  
particulièrement tous ceux  
qui accompagnent les  
entreprises au quotidien.



**Conduire**  
une activité de veille et  
d'étude sur les enjeux  
et les risques liés aux  
conditions de travail afin  
d'aider les pouvoirs publics  
et les partenaires sociaux  
à mieux appréhender les  
besoins émergents pour  
éclairer leurs choix et leurs  
prises de décision.



## L'Anact agit sur

### LA PROMOTION

de la **santé au travail** et de la **qualité de vie au travail**, en particulier lors de la conception des organisations, des équipements et des installations de travail.

### LA PRÉVENTION

des **risques professionnels** sous l'angle de l'organisation du travail et des relations professionnelles.

### L'AMÉLIORATION

de l'**environnement de travail** par l'adaptation des postes, des lieux et des situations de travail.





Les activités conduites par l'Anact contribuent également à l'**accès et au maintien en emploi durable des travailleurs**, au développement de leurs connaissances et de leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle ainsi qu'à l'égalité professionnelle.

Le réseau Anact-Aract est fortement mobilisé en appui à la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> Plan Santé au Travail (PST3) et des Plans Régionaux de Santé au Travail (PRST).



### ORGANISENT LE TRAVAIL

- dirigeants d'entreprises
- responsables des ressources humaines
- chefs de projet
- concepteurs
- managers

## Des interlocuteurs privilégiés



### REPRÉSENTENT LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE

- représentants du personnel
- partenaires sociaux
- représentants des organisations et branches professionnelles



### ACCOMPAGNENT, FORMENT ET INFORMENT LES ACTEURS DANS L'ENTREPRISE

- consultants, formateurs
- experts en santé en entreprise (IPRP...)
- services de santé au travail
- chambres consulaires
- écoles de management, médias spécialisés, etc.

*Parce que  
les projets d'aujourd'hui  
sont les conditions  
de travail de demain,  
l'Anact s'adresse à  
tous ces acteurs*

## Le Contrat d'objectifs et de performance,

signé le 26 novembre 2013 avec l'Etat précise le programme de l'Anact, ses orientations stratégiques et objectifs opérationnels, pour la période 2014-2017.  
**Ce contrat engage l'Anact et son réseau.**

Un programme bi-annuel détaille la programmation de l'activité et l'actualise en fonction de l'évolution des besoins.

**Des partenariats stratégiques** sont signés avec des acteurs de la prévention, des mutuelles, des branches professionnelles... pour démultiplier l'impact des actions conduites.



# UNE OFFRE DE SERVICE ADAPTÉE

Le réseau Anact-Aract a développé un réel savoir faire dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation d'expérimentations pilotes en entreprise.

Si ces travaux permettent de développer de nouvelles pratiques pour améliorer les conditions de travail, celles-ci ont alors vocation à être transférées au plus grand nombre et au plus près des besoins des acteurs.

## L'offre sur le terrain

Le réseau Anact-Aract propose des actions variées en entreprise pour renforcer la capacité des acteurs de terrain à prendre en charge les enjeux de conditions de travail au-delà des obligations réglementaires. Elles prennent plusieurs formes :

- **des expérimentations longues** avec l'apport d'outils et de méthodes innovants et co-construits,
- **des appuis ponctuels** permettant aux directions et salariés de s'approprier et partager des outils de diagnostic,
- **des interventions destinées aux TPE/PME**, proposées par les Aract dans le cadre des dispositifs financés par les pouvoirs publics en région,
- **des actions collectives territoriales**, de branches ou interprofessionnelles pour les petites et très petites entreprises,
- **des formations**,
- **le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail** (Fact) qui permet de financer des projets d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels sur des sujets définis par des appels à projets.



## Des outils au service des entreprises

A partir de ses travaux sur le terrain, le réseau Anact-Aract conçoit et diffuse des outils utiles aux acteurs de l'entreprise et à ceux qui accompagnent leurs transformations :

### L'offre en ligne

Le réseau Anact-Aract propose aussi toute une gamme d'outils et méthodes en ligne :

- évaluer le risque TMS,
- intégrer les risques psychosociaux (RPS) dans le document unique,
- mesurer la satisfaction des salariés,
- piloter sa démarche QVT,
- améliorer le fonctionnement de son CHSCT, etc.

- un magazine trimestriel « Travail & Changement »,
- des lettres électroniques régionales mensuelles,
- des études, guides et plaquettes thématiques gratuits,
- des ouvrages méthodologiques,
- la Revue des Conditions de Travail, destinée à un public d'experts et d'universitaires,
- des manifestations et colloques.



## UNE ETHIQUE

*Le réseau Anact-Aract souscrit à une charte de déontologie, appliquée par les salariés et les consultants agissant en son nom, après approbation par les Conseils d'administration, garants de sa mise en œuvre.*



**LE SITE INTERNET**  
**anact.fr**

### Site ressource de référence

Le site internet « anact.fr » est le principal vecteur d'information de l'Anact avec plus de 16 000 visiteurs par semaine. Vitrine des travaux du réseau Anact-Aract en matière de transmission de connaissances et d'offre de services, il met à la disposition de l'internaute de nombreuses ressources documentaires gratuites. Riche et simple d'utilisation, il permet également d'acheter les ouvrages et de s'inscrire aux colloques organisés par le réseau Anact-Aract.

**LA SEMAINE POUR**  
**LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**

### Un rendez-vous incontournable de la vie sociale française

Déployée sur tout le territoire, elle vise à sensibiliser tous les acteurs du monde du travail. Elle met en lumière les actions concrètes et la réflexion menées autour du développement de la qualité de vie au travail. Avec plus de 100 rencontres par an, la « Semaine pour la qualité de vie au travail », contribue concrètement à l'évolution des représentations des acteurs sociaux sur le sujet.





## Anact

192, avenue Thiers  
CS 800 31

69457 Lyon Cedex 06

Tél. : 04 72 56 13 13

[www.anact.fr](http://www.anact.fr)

Anact  Aract  
LE RÉSEAU

Création-conception : J'article  
Crédits photos : Aract Île-de-France  
2013 : Flavie Chevojon, Marie Le Corre,  
Maksymilian Gadomski, Alon Guez,  
Fotolia - shutterstock